

## **TAUX DE RENDEMENT RÉEL DE LA BASE DE TARIFICATION**



- 1 Le taux de rendement réel de la base de tarification correspond au coût moyen pondéré réel
- 2 du capital dont le calcul pour l'année 2018 est présenté au tableau suivant.

**TABLEAU 1 :  
TAUX DE RENDEMENT RÉEL DE LA BASE DE TARIFICATION**

	<u>Taux</u>	<u>Structure de capital</u>	<u>Taux pondéré</u>
Dette	6,616 %	65 %	4,300 %
Capitaux propres	9,481 %	35 %	3,318 %
Taux de rendement réel de la base de tarification			<u>7,618 %</u>

- 3 Le taux de rendement de la base de tarification reconnu par la Régie dans sa décision
- 4 D-2018-025<sup>1</sup> était de 7,083 %, résultant de la pondération d'un coût moyen de la dette prévu
- 5 de 6,482 % et d'un taux de rendement des capitaux propres prévu de 8,2 %.

<sup>1</sup> Décision D-2018-025, paragraphe 151.